

Élections Municipales

Dimanches 15 et 22 mars 2026 de 8 heures à 18 heures

Bureau de vote : Mairie – 34 Rue Principale

Le mode de scrutin évolue :

- Scrutin paritaire,
- Fin du panachage,
- Listes incomplètes possibles.

Ce qui ne change pas :

Il n'est pas obligatoire de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Procurations :

Si vous savez d'ores et déjà que vous ne pourrez pas vous rendre dans votre bureau de vote, pensez à donner procuration à une personne de confiance pour voter à votre place.

